

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1780

Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition Yoko Ono présentée au Musée d'art contemporain

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1780 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE  
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION YOKO ONO  
PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 9 mars au 10 juillet 2016, le Musée d'art contemporain de Lyon présente une grande rétrospective *Yoko Ono, Lumière*. Artiste à la fois plasticienne, musicienne, vidéaste et engagée pour la paix, elle est à l'origine de la performance.

Depuis les années 50, Yoko Ono crée une œuvre expérimentale et interactive ancrée dans le quotidien. Ses textes, véritables partitions, se déclinent dans toutes les formes de la culture visuelle : spectacle vivant, pièces musicales, actions participatives, peintures, installations, films... accordant une place essentielle à l'imaginaire. Il s'agit d'une première rétrospective française, des poèmes illustrés de 1952 jusqu'aux œuvres de 2016.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les entreprises Lyon Parc Auto et Air France ont manifesté leur intérêt pour le Musée d'Art Contemporain et souhaité être associés au plan promotionnel du Musée d'Art Contemporain pour cette exposition.

Lyon Parc Auto et Air France ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrains	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon Parc Auto	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'exposition sur les tickets de parking (5 000 € HT).</li> <li>- Messages de l'artiste sur les tickets horodateurs (5 000 € HT).</li> <li>- Avantage tarifaire pour les visiteurs de l'expo dans les parkings de la Cité internationale (remise d'1€50, soit 45 minutes offertes, sur le tarif public des parkings P0 et P2 de la Cité internationale, consentie aux visiteurs de l'exposition Yoko Ono).</li> <li>- Apposition d'affichettes aux entrées des parkings mentionnant l'offre liée à l'exposition Yoko Ono (3 550 € HT).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logo sur la totalité du plan de communication (13 000 € HT).</li> <li>- Réalisation d'affichettes valorisant le tarif préférentiel (100 € HT).</li> <li>- Dotation d'invitations (50 invitations à 9 € soit 450 € non assujetti à TVA).</li> </ul>

	<b>Valorisation : 13 550 € HT.</b>	<b>Valorisation : 13 550 € HT.</b>
Air France	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demi-page de publi-rédactionnel dans Air France Magazine, soit 18 000 € HT.</li> <li>- Un bon pour un billet aller-retour pour New-York d'une valeur de 1 500 € HT offert en dotation du jeu-concours organisé autour de l'exposition.</li> <li>- Un billet business correspondant à un aller-retour Lyon / New-York dans le cadre de la préparation de l'exposition, soit 3 000 € HT.</li> </ul> <p><b>Valorisation : 22 500 € HT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logo sur la totalité du plan de communication (13 000 € HT).</li> <li>- Mise à disposition du hall d'entrée pour deux soirées privées (une pour 50 personnes, l'autre pour 130 personnes) et les visites commentées d'une heure relatives (6 500 € HT).</li> <li>- Dotation de 40 catalogues et de 100 hors-séries (2 700 € HT).</li> <li>- Mise à disposition d'une salle de réunion (300 € HT).</li> </ul> <p><b>Valorisation : 22 500 € HT.</b></p>

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et les sociétés Lyon Parc Auto et Air France, pour la rétrospective *Yoko Ono, Lumière* du 9 mars au 10 juillet 2016 au musée d'art contemporain de Lyon, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les dépenses correspondantes, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 6238 et 6251.

4- Les recettes correspondantes, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7062, 7088 et 752.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN